

Communiqué de presse

Luxembourg, le 12 février 2021

L'apprentissage – Pour une insertion professionnelle réussie

661 lauréats à l'honneur

La Chambre de Commerce, la Chambre des salariés, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ainsi que le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire ont remis 661 diplômes et certificats sanctionnant l'apprentissage dans les secteurs du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration, des services et du social-éducatif. 41 certificats de la « Promotion du Travail » ont également récompensé les apprentis qui se sont particulièrement distingués par leurs efforts. La crise sanitaire ne permettant pas d'organiser une remise solennelle mettant à l'honneur tous les jeunes diplômés, Carlo Thelen, Directeur Général de la Chambre de Commerce, Nora Back, Présidente de la Chambre des salariés ainsi que Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, se sont adressés aux lauréats de la promotion 2020 dans le cadre d'un message vidéo.

Dans ce contexte, Nora Back et Carlo Thelen ont félicité les lauréats pour l'obtention de leur diplôme dans des conditions pour le moins difficiles. En effet, la crise sanitaire ainsi que le confinement au printemps 2020 ont apporté des changements conséquents au quotidien des élèves. Entre le *homeschooling*, les cours en ligne, la répartition des classes en deux groupes et l'apprentissage en alternance en entreprise également soumis aux défis de la gestion de la crise sanitaire, les lauréats ont dû faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité.

Malgré cette situation inhabituelle, les résultats de la promotion 2020 demeurent très encourageants avec en moyenne un taux de réussite de 89,09% au projet intégré final des formations DAP et CCP. La Chambre de Commerce a par ailleurs enregistré 987 nouveaux contrats pour l'année scolaire 2020/2021. Plus de 1.900 contrats actifs sont actuellement co-gérés par la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés.

Tout en remerciant le personnel des lycées et les entreprises pour leur engagement, Monsieur Thelen a précisé que former un apprenti demandait du temps et de l'engagement de la part de toutes les parties prenantes. Tandis que le patron forme une main d'œuvre qualifiée et assure la pérennité de son entreprise, l'apprenti profite du savoir-faire et de l'expérience de son formateur et peut ainsi démarrer sa carrière professionnelle en toute confiance.

Dans son message, le directeur général de la Chambre de Commerce a profité de l'occasion pour mettre l'accent sur les répercussions des évolutions technologiques et de la digitalisation sur le marché du travail. Il a insisté sur l'importance du *lifelong-learning* en précisant que la jeune génération devait rester à l'écoute et faire preuve d'une grande faculté d'adaptation sur un marché du travail en constante évolution. Il a insisté sur le fait que l'économie et les entreprises luxembourgeoises comptaient sur l'engagement et la motivation de cette jeune génération intégrant le marché du travail.

Nora Back s'est montrée confiante pour la formation professionnelle des jeunes au vu du nombre de nouveaux contrats d'apprentissage qui ont pu être conclus pour cette rentrée scolaire, malgré les circonstances. La présidente de la Chambre des salariés a souligné les efforts déployés par tous les partenaires de la formation professionnelle en 2020 dans le but de garantir une progression normale à tous les apprentis et élèves de la formation professionnelle. Le chômage partiel accordé exceptionnellement aux apprentis pendant le confinement et la prime unique destinée à soutenir financièrement les entreprises-formatrices ont notamment permis de s'en tirer à bon compte.

Elle a insisté sur le fait que nous pouvions tous, y compris les lauréats à l'honneur, tirer profit de l'accélération du processus de digitalisation dans les écoles et du développement accru de l'offre de formations continues à distance. Nora Back a tenu à féliciter en particulier les lauréats auxquels un certificat de la promotion du travail a été accordé. Il s'agit des meilleurs apprentis de cette promotion qui ont conclu leur parcours avec un taux de près de 100% de modules réussis et une mention « très bien » et « bien ».

La Chambre de Commerce et la Chambre de salariés offriront également un chèque-formation à tous les lauréats.

Le ministre Claude Meisch a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Il a également remercié les parties prenantes - chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices - pour leur rôle dans le cadre de la réussite de la réforme de la formation professionnelle.

Monsieur le ministre Dan Kersch a félicité les 41 lauréats de la Promotion du Travail ayant excellé lors de leur formation et obtenu des résultats exceptionnels. Le ministre a salué les très bons résultats de cette promotion et précisé que la formation restait la meilleure arme contre le chômage des jeunes.

Pour plus d'informations :

- Chambre de Commerce, tél. : +352 42 39 39 – 220, merkur@cc.lu, www.cc.lu
- Chambre des salariés, tél. : +352 2749 4200, csl@csl.lu, www.csl.lu